



# Projet cantonal de développement paysager (PCDP 2020) Types de paysage du Jura bernois

## **Impressum**

Edition	Conseil-exécutif du canton de Berne
Groupe de projet	Flurin Baumann (DIJ, OACOT, AmC) Samuel Berger (DIJ, OACOT, AmC) Katharina Dobler (DIJ, OACOT, AmC) Andreas Friedli (DIJ, OACOT, AmC) Bruno Mohr (DIJ, OACOT, Cons) Barbara Ringgenberg (DIJ, OACOT, L+R) Regula Siegenthaler et Frank Weber (DIJ, OACOT, L+R, jusqu'en 2019)
Consultants	Bruno Käufeler, Impuls AG, Thoune Raymond Beutler, Impuls AG, Thoune Felix Leiser, Alnus AG, Anet
Suivi du projet	Fiona Baumgartner (DTT, OTP) Urs Känzig (DEEE, OAN, SPN) Judith Monney (DTT, OED, UE, jusqu'en 2019) Bendicht Moser (DEEE, OAN, INF) Pierre Mosimann (DTT, OPC, AIC III) Wenke Schimmelpfennig (INC, OC, SAB) Adrian Stäheli (INC, OC, SMH) Ueli Stalder (DEEE, OEE, CEDD) Bendicht Urech (DEEE, OFDN, DSR)
Photo de couverture	Pâturage boisé à proximité des Joux (OACOT, F. Baumann)
Composition	Alnus AG, Anet
Traduction	Anne-Claire Simonet (DIJ, SG)
Berne	Juin 2020

## **Table des matières**

<b>Description des types de paysage et objectifs d'effet paysagers</b>	<b>2</b>
Introduction	2
<b>Types de paysage dans le Jura</b>	<b>3</b>
Type de paysage 1 : Paysage de vallées et bassins du Jura plissé	3
Type de paysage 2 : Paysage de collines du Jura plissé	6
Type de paysage 3 : Paysage de plateau du Jura plissé	9
Type de paysage 7 : Paysage montagnard du Jura plissé	11

## Description des types de paysage et objectifs d'effet paysagers

### Introduction

Modèle de description uniforme

Les types de paysage (TP) sont tous décrits à partir du même canevas. Chaque chapitre est précédé d'une carte indiquant l'emplacement du TP sur le territoire bernois. Il existe par ailleurs une [carte cantonale distincte](#), à l'échelle 1 : 200 000, sur laquelle figurent tous les TP.

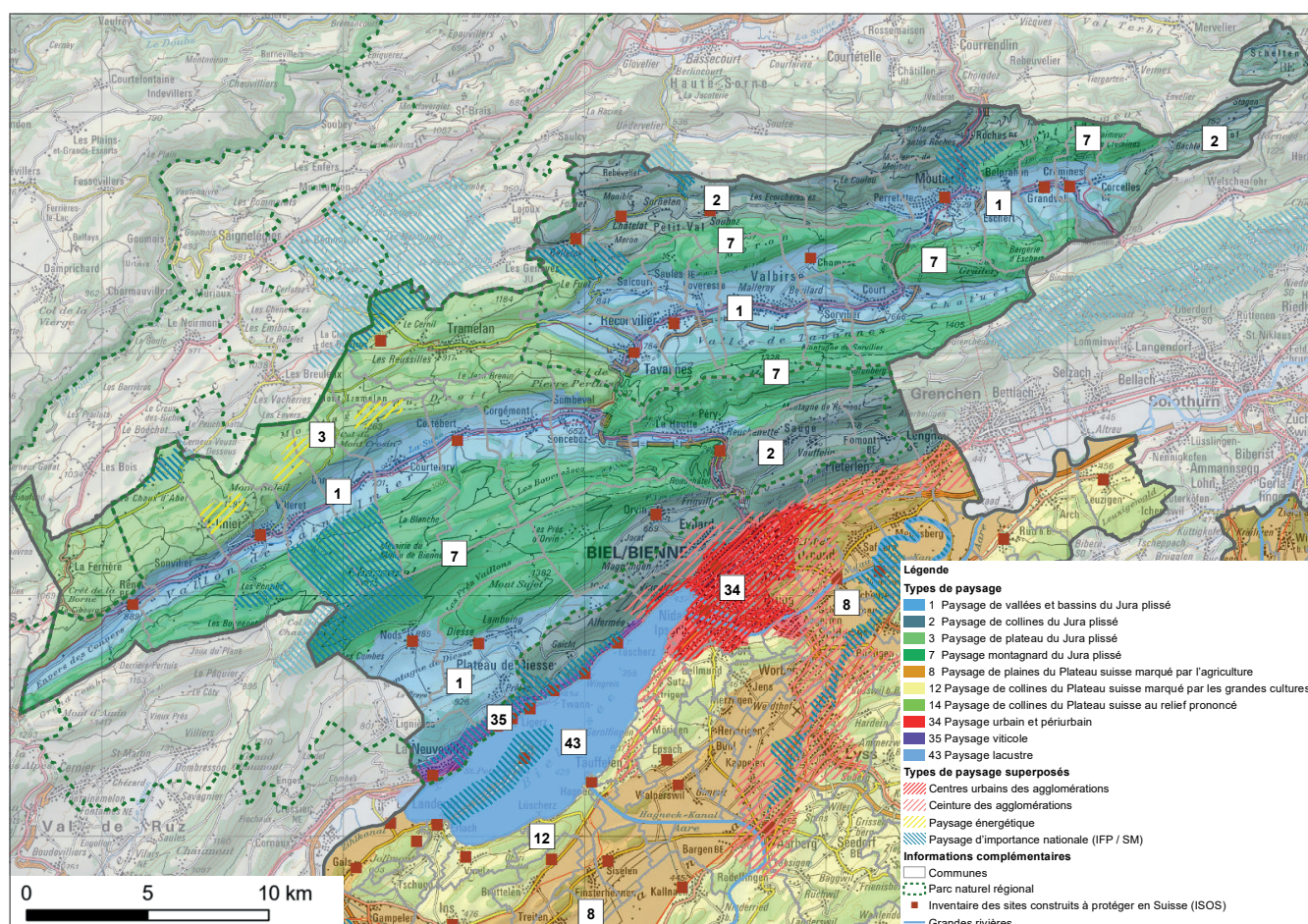
La description à proprement parler suit un modèle uniforme qui se fonde sur les champs d'action du chapitre 4 (cf. document principal). Elle sous-tend, avec les connaissances disponibles sur le TP en question, la définition des objectifs d'effet formulés en tant qu'état à atteindre, sans horizon temporel précis. En effet, les objectifs qualitatifs élevés qui sont énoncés en faveur du paysage impliquent, dans un contexte dynamique, qu'une importance considérable soit accordée à un développement et à un agencement de qualité en sus des aspects relevant de la préservation. La description a été reprise du rapport de la Confédération, mais avec des adaptations tenant compte des spécificités locales, sur la base d'autres sources et de connaissances du terrain. Les principales sources sont énumérées à la fin de chaque chapitre, suivies de diverses illustrations emblématiques du TP considéré. La carte ainsi que la description de chacun des TP (au format PDF) sont disponibles sur le [géoportail du canton de Berne](#).

Objectifs contraignants pour les autorités sur fond gris

Les descriptions des TP n'ont pas force obligatoire pour les autorités, au contraire des objectifs d'effet relatifs au paysage (cf. chap. 1.3), qui sont mis en évidence par un fond gris.



## Type de paysage 1 : Paysage de vallées et bassins du Jura plissé



La carte d'ensemble à l'échelle 1 : 200 000 est disponible dans un [document séparé](#) et sur le [géoportail du canton de Berne](#).

OACOT/AmC 09.01.2020. Sources : OACOT, SPN, ARE, ART, OIG, carte pixel 1 : 200 000 © swisstopo.

### Identité du paysage

Géologie, relief, eaux, patrimoine naturel

Ce type de paysage comprend les vallées principales du Jura bernois irriguées par la Birse et la Suze ainsi que le bassin de Moutier et le Plateau de Diesse. Il se caractérise par des cuvettes allongées entre les chaînes de montagnes, reliées entre elles par des cluses ou d'autres ouvertures marquées dans les plis jurassiens orientés d'est en ouest. Les versants septentrionaux et méridionaux sont recouverts de forêts. En maints endroits, le long des lisières inférieures, se trouvent de grands pâturages boisés au fort impact sur le paysage. Au fond des vallées, les rivières, avec leurs berges boisées, impriment elles aussi leur marque. Le cours de la Suze est peu altéré, tandis que celui de la Birse l'est dans une mesure importante le plus souvent. Les affluents sont pour la plupart proches de l'état naturel. Des terrains secs bordent les lisières forestières orientées au sud.

Le Plateau de Diesse est un haut-plateau en pente douce situé à quelque 800 m d'altitude, au pied sud du Jura plissé. Le paysage, ouvert, a un sol en grande partie marécageux, comme en témoignent les quelques zones humides encore existantes (étangs de Châtillon et de la Praye, lieux-dits « Le Marais » de Diesse et de Nods).

### Forêt et végétation

Formes d'utilisation

Versants et berges boisés. Prédominance des hêtraies jusqu'à 900 m d'altitude environ, puis des hêtraies-sapinières jusqu'à 1300 m d'altitude approximativement ; nombreux pâturages boisés.

### Milieu bâti et infrastructures

Formes d'utilisation

Les vallées se caractérisent par une concentration d'agriculture intensive, de zones d'habitation et d'activités ainsi que de voies de communication (route, chemin de fer). Le tissu bâti est essentiellement composé de villages s'articulant autour d'un centre historique. Il a été fortement marqué par la croissance intervenue au 19<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de l'industrialisation, comme en témoigne la

présence de bâtiments industriels et de quelques friches. Moutier et Saint-Imier sont des centres d'importance cantonale de type urbain. Les villages tendent à s'étaler pour ne plus former qu'une seule entité agglomérée. Ce phénomène est particulièrement visible dans la vallée de Tavannes. La route nationale A16 achevée en 2017 qui, sous le nom de Transjurane, relie Bienne au bassin de Delémont, est un axe marquant du paysage de vallées et bassins. De par son tracé soigneusement étudié ainsi que ses divers tunnels et tronçons couverts, elle s'intègre assez harmonieusement au paysage.

#### Agriculture et économie alpestre

Formes d'utilisation

Les sols jurassiens propices à l'exploitation se trouvent au fond des vallées et des bassins. L'agriculture, axée avant tout sur la production fourragère, y est donc intensive, d'où la pauvreté des structures. En revanche, les paysages richement structurés ainsi que les prairies et pâturages permanents se concentrent plutôt au pied des versants, sur les terres moins productives.

#### Détente, tourisme

Vieilles villes historiques de Moutier, Tavannes et Saint-Imier, musées (horlogerie, chocolat, art).

#### Patrimoine culturel

Certaines trouvailles isolées, dont celles de Prêles qui datent de l'âge du bronze, ainsi que le tracé de la voie romaine laissent supposer que l'utilisation du paysage remonte à l'époque romaine et même à la préhistoire. Les sites archéologiques connus datent pour la plupart du Moyen-Âge et de la période moderne, et attestent en particulier d'activités artisanales ainsi que de la présence d'un monastère à Saint-Imier et d'un cloître à Moutier. L'industrie a rapidement pris son essor, tant dans le vallon de Saint-Imier que dans la vallée de Tavannes. Les microtechnologies et en particulier l'industrie horlogère y sont prépondérantes. Aujourd'hui encore, les zones artisanales s'enorgueillissent de la présence d'ateliers de production et de développement appartenant à des firmes de renom. Nombreux objets ISOS et tronçons IVS.

#### Objectifs d'effet paysagers

- L'étirement en longueur des anticlinaux et des synclinaux du Jura plissé offre une vue dégagée et fait reculer l'horizon.
- Le dégagement et l'ouverture des fonds de vallée sont préservés malgré la pression de l'urbanisation. Les classements en zone à bâtir et l'intégration de nouvelles constructions et installations respectent les spécificités de l'espace en question.
- Le principe de l'urbanisation interne prévaut. Des ceintures vertes exemptes de constructions et installations additionnelles à vocation non agricole sont autant d'éléments de transition qui structurent judicieusement l'espace tout en contribuant à la mise en réseau écologique.
- Les pâturages boisés sont une spécificité paysagère à préserver et à valoriser. Ils impriment leur marque sur le paysage dans les zones de transition entre les fonds de vallée et les versants recouverts de forêts.
- Les cours d'eau caractéristiques du paysage et leur zone riveraine sont préservés, entretenus et valorisés.
- Les vallées ne constituent pas des verrous entre les chaînes du Jura. Des itinéraires destinés à la mobilité douce, propices aux activités de détente, sont bien intégrés au paysage grâce à des structures telles que des allées ou des haies.

#### Sources

- ARE, OFEV, OFS (éd., 2011): Typologie des paysages de Suisse.
- Conseil fédéral (div. années): Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).
- Parc régional Chasseral: Charte et plan de gestion 2012-2021.
- Conception régionale des transports et de l'urbanisation du Jura bernois (CRTU II, 2017).
- Mise en réseau selon l'OPD: périmètres de projet Chasseral, Trois-Vaux (2016).





Fig. TP 1-1: Tavannes (photo: OACOT, D. Birri)



Fig. TP 1-2: Vue depuis Loveresse en direction de Pontenet



Fig. TP 1-3: Environs de Renan

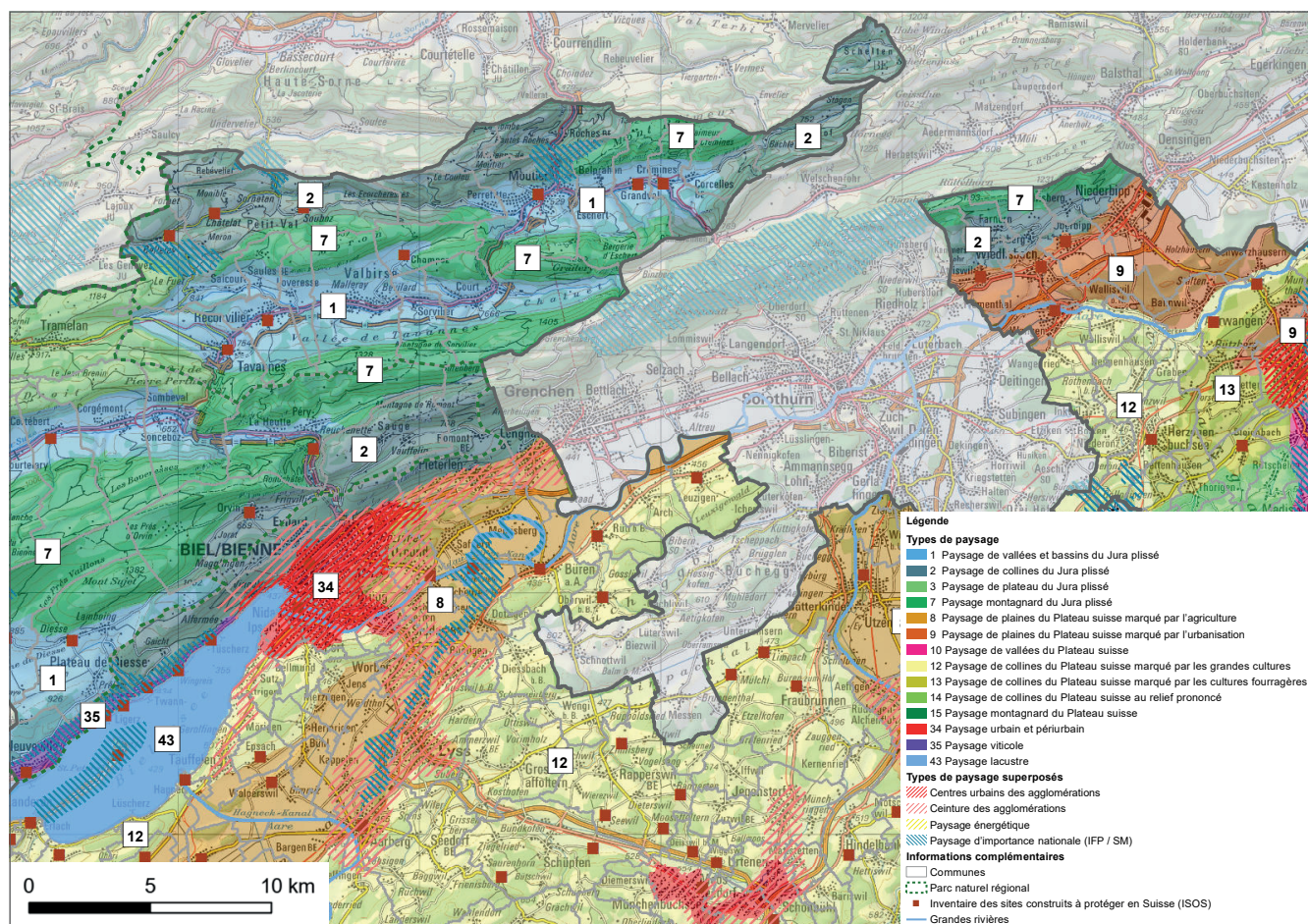


Fig. TP 1-4: Diesse et son plateau (photo: OACOT, M. Lutz)

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de F. Baumann, OACOT.  
Une carte détaillée indiquant les sites des illustrations est disponible sur le [géoportail du canton de Berne](#).



## Type de paysage 2 : Paysage de collines du Jura plissé



La carte d'ensemble à l'échelle 1 : 200 000 est disponible dans un [document séparé](#) et sur le [géoportail du canton de Berne](#).

OACOT/AmC 09.01.2020. Sources : OACOT, SPN, ARE, ART, OIG, carte pixel 1 : 200 000 © swisstopo.

### Identité du paysage

Géologie, relief, eaux, patrimoine naturel

Le type 2 comprend les paysages de collines de la partie septentrionale du Jura bernois, ceux du périmètre délimité à l'ouest par la Suze et s'étirant jusqu'à la frontière cantonale, tout comme certains flancs méridionaux du Jura dans le Seeland et en Haute-Argovie.

Le relief est caractérisé par des anticlinaux de petite et de grande taille orientés sud-ouest / nord-est, coupés à plusieurs endroits par des cluses (vallées transversales) : gorges du Taubenloch/cluse de Rondchâtel, « Gorges du Pichoux » (objet IFP n° 1009), « Gorges de Moutier » (objet IFP n° 1021) et cluse de Gännsbrunnen. Les formations karstiques (dolines, grottes ou sources) sont nombreuses. Des rochers calcaires blancs – crêtes ou parois rocheuses – marquent également le paysage de par le contraste qu'ils forment avec les surfaces boisées. On rencontre par ailleurs des sols saturés d'eau et marécageux dans les secteurs comportant des couches plus argileuses, imperméables. L'alternance entre forêts et milieux ouverts est un élément déterminant du paysage. Les versants sont souvent densément boisés, alors que forêts, pâturages boisés et pâturages alternent en altitude. Plus bas, on trouve des vallons ouverts avec des prés et des villages compacts.

Le territoire comprend de nombreux terrains secs, et ponctuellement des bas-marais et des étangs. Le site marécageux n° 16 « Bellelay » relève presque intégralement de ce type de paysage.

Extraits, adaptés pour le PCDP, du rapport relatif au projet régional de développement du paysage de la Haute-Argovie :

En Haute-Argovie, la géomorphologie se distingue nettement de celle des autres versants, pentus et boisés, de la première chaîne du Jura : l'affaissement d'énormes masses de roches est à l'origine d'un paysage mamelonné, caractérisé par une succession de petites vallées, de crêtes et de terrasses (dépression de Bipp). Il revêt l'aspect d'une mosaïque de forêts et de terres cultivées.



<p>Forêt et végétation Formes d'utilisation</p>	<p>Prédominance des hêtraies jusqu'à 900 m d'altitude environ, puis des hêtraies-sapinières jusqu'à 1300 m d'altitude approximativement. Rare particularité : pinèdes thermophiles sur les terrains secs et chênaies buissonnantes au pied sud du Jura. Très nombreux pâturages boisés. Vergers étendus bordant certains villages.</p>
<p>Milieu bâti et infrastructures Formes d'utilisation</p>	<p>Villages le plus souvent petits en fond de vallée et fermes isolées en altitude. Proportion relativement importante de constructions hors de la zone à bâtir. Architecture traditionnelle : dans les cluses, bâtiments de pierre, souvent serrés, avec faitage parallèle à la rue ; dans les régions de fermes isolées, maisons en pierre avec toiture à faible pente (ferme jurassienne). Utilisation des cluses comme axes de communication importants.</p>
<p>Agriculture et économie alpestre Formes d'utilisation</p>	<p>Agriculture intensive, notamment herbages sur sols riches ; pâturages et pâturages boisés sur sols maigres. Les pâturages sont fréquemment délimités par des murs de pierres sèches ou des haies.</p>
<p>Détente, tourisme</p>	<p>Les gorges du Taubenloch et de Douanne (objet IFP n° 1001) sont des buts d'excursion très prisés, à l'instar de la montagne de Boujean et des autres sites en hauteur offrant une vue panoramique.</p>
<p>Patrimoine culturel</p>	<p>Les indices d'une colonisation ou d'une utilisation avant le Moyen-Âge sont rares. Certaines trouvailles isolées ainsi que le tracé de la voie romaine laissent toutefois supposer que l'utilisation du paysage remonte à l'époque romaine et même à la préhistoire. Les sites archéologiques datent pour la plupart du Moyen-Âge et de la période moderne, et attestent en particulier d'activités artisanales, en plus de la présence de l'abbaye de Bellelay.</p> <p>Pâturages boisés. Délimitations des pâturages par des murs de pierres sèches. Objets ISOS tels que l'abbaye de Bellelay (lieu d'origine supposé de la « tête de moine »).</p>
<p>Objectifs d'effet paysagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La topographie variée, très structurée, de ce paysage de collines offre de nombreux points de vue et perspectives. Les flancs et les sommets boisés des collines, avec des parois et des crêtes rocheuses surgissant çà et là, constituent une mosaïque de surfaces exploitées, de forêts clairsemées et de villages souvent compacts.</li> <li>– Les classements en zone à bâtir et l'intégration de nouvelles constructions et installations respectent les spécificités de l'espace en question.</li> <li>– Le principe de l'urbanisation interne prévaut. Les secteurs non construits à ce jour restent dans une large mesure exempts de bâtiments et d'installations.</li> <li>– Les pâturages boisés et les murs de pierres sèches sont une spécificité paysagère à préserver et à valoriser. De même, les vergers étendus sont maintenus.</li> <li>– Les sites de qualité, qu'il s'agisse de groupes de bâtiments ou de villages, sont préservés et entretenus, environs compris.</li> <li>– Des mesures sont prises en faveur des paysages d'importance nationale des gorges du Pichoux, des gorges de Moutier, de la rive gauche du lac de Bielle et du site marécageux de Bellelay afin que les objectifs de préservation soient atteints.</li> <li>– La tranquillité et le caractère intact des forêts et gorges difficiles d'accès sont maintenus.</li> </ul>
<p>Sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– ARE, OFEV, OFS (éd., 2011) : Typologie des paysages de Suisse.</li> <li>– Conseil fédéral (div. années) : Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).</li> <li>– Parc régional Chasseral : Charte et plan de gestion 2012-2021.</li> <li>– Conception régionale des transports et de l'urbanisation du Jura bernois (CRTU II, 2017).</li> <li>– Regionales Landschaftsentwicklungskonzept Oberaargau (R-LEK OA, 2010).</li> <li>– Mise en réseau selon l'OPD : périmètres de projet Chasseral, Trois-Vaux (2016).</li> </ul>



Fig. TP 2-1: SM de Bellelay



Fig. TP 2-2: Vue depuis Sornetan en direction de Souboz



Fig. TP 2-3: Pâturage du Droit, Moutier



Fig. TP 2-4: Bächle, Seehof (photo: Le Foyard)



Fig. TP 2-5: Vauffelin (photo: Parc régional Chasseral)

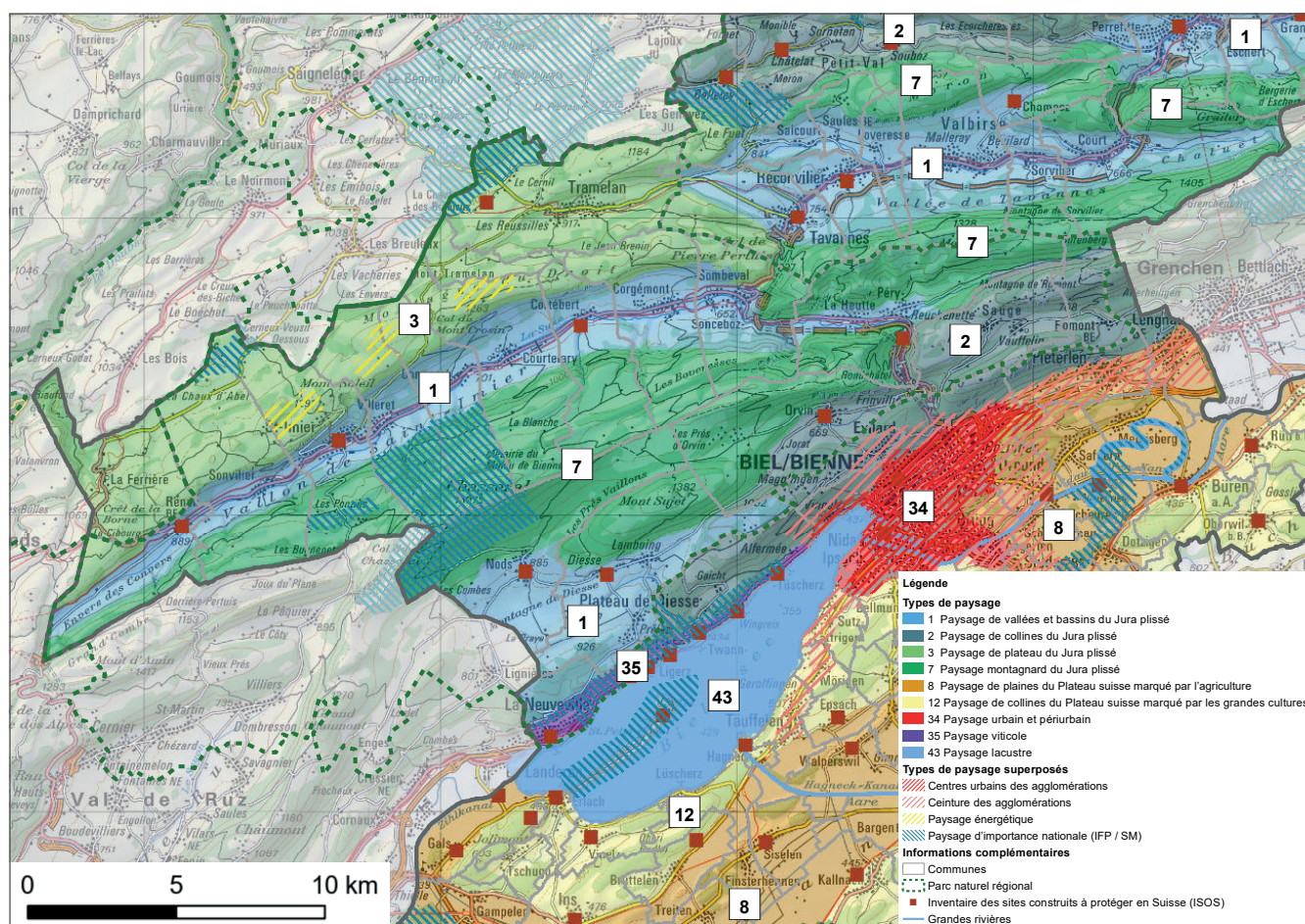


Fig. TP 2-6: Le territoire entourant Rumisberg vu du Voreberg

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de F. Baumann, OACOT.  
 Une carte détaillée indiquant les sites des illustrations est disponible sur le [géoportail du canton de Berne](https://www.geoportail.ch/).



## Type de paysage 3 : Paysage de plateau du Jura plissé



La carte d'ensemble à l'échelle 1 : 200 000 est disponible dans un [document séparé](#) et sur le [géoportail du canton de Berne](#).

OACOT/AmC 09.01.2020. Sources : OACOT, SPN, ARE, ART, OIG, carte pixel 1 : 200 000 © swisstopo.

### Identité du paysage

Géologie, relief, eaux, patrimoine naturel

Ce type de paysage comprend la bordure sud des Franches-Montagnes. Principalement situé dans le canton du Jura, le haut-plateau offre un paysage diversifié, doucement vallonné, situé entre 1000 et presque 1300 m d'altitude : on y trouve une mosaïque de forêts denses et de pâturages diversément boisés, ainsi que des prés et quelques terres ouvertes. Les murs de pierres sèches y sont caractéristiques. Sur le territoire de la commune de La Ferrière, les gorges de la Ronde constituent un élément topographique remarquable.

On relève également la présence de nombreuses zones humides telles que des hauts-marais, des bas-marais et des étangs. Trois objets de l'inventaire fédéral des sites marécageux sont partiellement dans le périmètre considéré (étang de la Gruère [n° 7], La Chaux-d'Abel [n° 35] et la Chaux-des-Breuleux [n° 12]), de même qu'une partie de l'objet IFP n° 1008 « Franches-Montagnes ». Les dolines et autres formations karstiques y sont très répandues.

### Forêt et végétation

Formes d'utilisation

Prédominance des hêtraies jusqu'à 900 m d'altitude environ, puis des hêtraies-sapinières jusqu'à 1300 m d'altitude approximativement ; nombreux pâturages boisés.

### Milieu bâti et infrastructures

Formes d'utilisation

L'habitat se limite essentiellement à de grandes fermes isolées, à l'exception du village de La Ferrière, de Mont-Soleil et de la vallée de Tramelan. L'architecture traditionnelle est caractérisée par la ferme jurassienne (construction en calcaire, peinte en blanc, avec une toiture à faible pente). Des éoliennes sont implantées sur la bordure sud du périmètre, dans le secteur Mont-Crosin – Mont-Soleil (paysage énergétique superposé).

Agriculture et économie  
alpestre  
Formes d'utilisation

Agriculture intensive, notamment herbages sur sols riches ; pâturages et pâturages boisés sur sols maigres. Les pâturages sont fréquemment délimités par des murs en pierres sèches ou des haies.

Détente, tourisme

Territoire très prisé pour la randonnée, le cyclotourisme, l'équitation et le ski de fond. Nombreuses offres de visite guidée et de formation en relation avec les installations de production d'énergie (éolienne, solaire).

Patrimoine culturel

Certaines trouvailles isolées ainsi que le tracé de la voie romaine laissent supposer que l'utilisation du paysage remonte à l'époque romaine et même à la préhistoire. Les sites archéologiques datent pour la plupart du Moyen-Âge et de la période moderne. Pâturages boisés. Hameaux traditionnels (Le Cernil) et fermes jurassiennes caractéristiques.

Objectifs d'effet paysagers

- Le dégagement et la diversité du paysage de plateau doucement vallonné, structuré par des arbres isolés, des haies et des forêts, sont préservés.
- Les pâturages boisés sont une spécificité paysagère préservée et valorisée.
- Les fermes jurassiennes, caractéristiques du paysage, sont conservées dans leur substance, et leurs abords traditionnels sont préservés et entretenus.
- Le changement d'affectation ainsi que l'intégration de constructions et d'installations respectent les qualités paysagères du plateau.
- Les marais et les formations karstiques sont préservés. Les biotopes marécageux sont valorisés, en particulier dans les paysages d'importance nationale.
- Les secteurs non construits à ce jour restent dans une large mesure exempts de bâtiments et d'installations.

Sources

- ARE, OFEV, OFS (éd., 2011) : Typologie des paysages de Suisse.
- Conseil fédéral (div. années) : Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).
- Parc régional Chasseral : Charte et plan de gestion 2012-2021.
- Conception régionale des transports et de l'urbanisation du Jura bernois (CRTU II, 2017).
- Mise en réseau selon l'OPD : périmètres de projet Chasseral, Trois-Vaux (2016).



Fig. TP 3-1 : SM de La Chaux-des-Breuleux



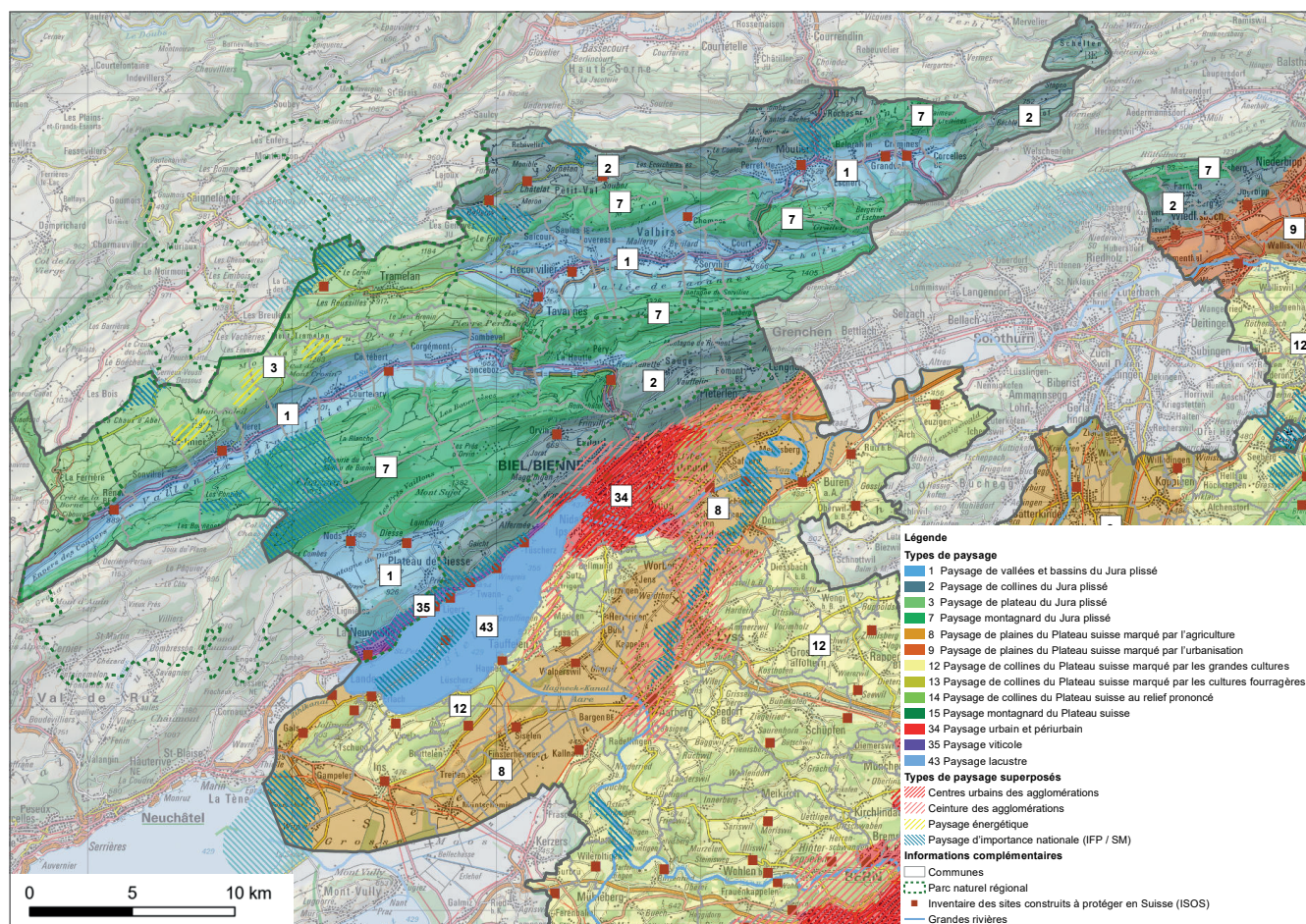
Fig. TP 3-2 : Pâturage boisé près des Joux

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de F. Baumann, OACOT.

Une carte détaillée indiquant les sites des illustrations est disponible sur le [géoportail du canton de Berne](#).



## Type de paysage 7 : Paysage montagnard du Jura plissé



La carte d'ensemble à l'échelle 1 : 200 000 est disponible dans un [document séparé](#) et sur le [géoportail du canton de Berne](#).

OACOT/AmC 09.01.2020. Sources : OACOT, SPN, ARE, ART, OIG, carte pixel 1 : 200 000 © swisstopo.

### Identité du paysage

Géologie, relief, eaux, patrimoine naturel

Ce type de paysage est celui des plus hautes montagnes du Jura bernois et de la première chaîne du Jura à l'ouest de la Haute-Argovie (région de Bipp).

Le Chasseral, à quelque 1600 m d'altitude, est le point culminant de la chaîne montagneuse orientée sud-ouest / nord-est. Le paysage se caractérise par des lignes de crête rocheuses abruptes, visibles de loin, et par une alternance de forêts et de terres ouvertes. La coupure la plus nette de la chaîne est la cluse de Court (gorges de Court), creusée par la Birse. Les formations karstiques telles que les dolines sont largement répandues. Le paysage est très boisé sur les flancs inférieurs des montagnes, et caractérisé par une mosaïque de forêts, prairies, pâturages boisés et pâturages d'estivage sur les parties supérieures, plus plates.

Il existe par ailleurs de nombreux terrains secs, et ponctuellement des bas-marais. Les paysages d'importance nationale sont le site marécageux n° 27 « Les Pontins » et l'objet IFP n° 1002 « Le Chasseral ».

Extraits, adaptés pour le PCDP, du rapport relatif au projet régional de développement du paysage de la Haute-Argovie :

L'arrondi originel de l'anticlinal jurassien a été entaillé par l'érosion, d'où la formation d'une combe longitudinale. Les couches de marne ainsi mises à nu ont donné naissance aux hautes-vallées de pâturages de Buchmatt, Hinderegg et Schmidematt dont l'aspect n'est pas sans rappeler celui des Alpes. En raison de la nature calcaire du sous-sol, la région regorge de dolines et d'emposieux typiquement jurassiens.

<p>Forêt et végétation Formes d'utilisation</p>	<p>Prédominance des hêtraies jusqu'à 900 m d'altitude environ, puis des hêtraies-sapinières; à partir de 1300 m d'altitude approximativement, hêtraies-éablaies et pessières-sapinières (Chasseral septentrional); nombreux pâturages boisés. Vastes forêts d'un seul tenant sur les versants raides.</p>
<p>Milieu bâti et infrastructures Formes d'utilisation</p>	<p>Fermes rares, très dispersées. La ferme jurassienne traditionnelle est typique de ce paysage. C'est une construction multifonctionnelle en calcaire, avec une grande toiture à faible pente. Restaurants touristiques sur les crêtes et les cols; fermes isolées (métairies) parfois exploitées comme auberges. Les quartiers de maisons de vacances aux Savagnières et aux Prés-d'Orvin attestent de l'importance de la région sur le plan touristique.</p>
<p>Agriculture et économie alpestre Formes d'utilisation</p>	<p>Exploitation plutôt extensive des pâturages boisés et des pâturages d'estivage. Les pâturages sont fréquemment délimités par des murs en pierres sèches ou des haies.</p>
<p>Détente, tourisme</p>	<p>De par la vue qu'ils offrent sur le Plateau, le Seeland et les Alpes, les sommets constituent des buts d'excursion privilégiés. Le Jura de la région de Bipp est lui aussi très prisé pour la randonnée et les autres loisirs. En altitude, de nombreuses activités sont pratiquées à la journée (randonnée, escalade, VTT et parapentisme).</p>
<p>Patrimoine culturel</p>	<p>Les indices d'une colonisation avant le Moyen-Âge sont très rares. Certaines trouvailles isolées laissent toutefois supposer que l'utilisation du paysage remonte à la préhistoire. Les sites archéologiques datent pour la plupart du Moyen-Âge et de l'époque moderne. Pâturages boisés. Délimitations des pâturages par des murs de pierres sèches. Riches tronçons IVS dans les cluses et au passage du col de Pierre Pertuis. Tours panoramiques importantes du point de vue architectonique (tour de Moron projetée par Mario Botta et tour d'observation du Mont Raimeux datant de la Première Guerre mondiale).</p>
<p>Objectifs d'effet paysagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les monts et les crêtes du Jura plissé, qui s'étirent en longueur, offrent des points de vue remarquables sur le Jura, le Plateau et les Alpes. De par leur altitude et leur parallélisme, ils dégagent une impression de force tranquille et majestueuse, faisant reculer l'horizon. De vastes étendues forestières jouxtent des mosaïques composées de forêts de plus petites dimensions, de pâturages boisés et de terres ouvertes.</li> <li>– Les fermes jurassiennes sont conservées dans leur substance, et leurs abords traditionnels sont préservés et entretenus.</li> <li>– Les secteurs non construits à ce jour restent dans une large mesure exempts de bâtiments et d'installations, tout particulièrement sur les sites sensibles d'un point de vue paysager que sont les crêtes.</li> <li>– Les pâturages boisés et les murs de pierres sèches sont une spécificité paysagère préservée et valorisée.</li> <li>– Des mesures sont prises en faveur du paysage d'importance nationale du Chasseral et du site marécageux « Les Pontins » afin que les objectifs de préservation soient atteints. Les marais et la grande variété de formations karstiques sont notamment préservés.</li> <li>– La tranquillité et le caractère intact des forêts et gorges difficiles d'accès sont maintenus.</li> </ul>
<p>Sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– ARE, OFEV, OFS (éd., 2011): Typologie des paysages de Suisse.</li> <li>– Conseil fédéral (div. années): Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).</li> <li>– Parc régional Chasseral: Charte et plan de gestion 2012-2021.</li> <li>– Conception régionale des transports et de l'urbanisation du Jura bernois (CRTU II, 2017).</li> <li>– Regionales Landschaftsentwicklungskonzept Oberaargau (R-LEK OA, 2010).</li> <li>– Mise en réseau selon l'OPD: périmètres de projet Chasseral, Trois-Vaux (2016).</li> </ul>





Fig. TP 7-1: Chasseral et Mont-Sujet vus de l'ouest



Fig. TP 7-2: Mur de pierres sèches, Pré Richard



Fig. TP 7-3: Moron



Fig. TP 7-4: Pâturage du Mont-Girod



Fig. TP 7-5: Paysage jurassien près de Hinteregg

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de F. Baumann, OACOT.  
 Une carte détaillée indiquant les sites des illustrations est disponible sur le [géoportail du canton de Berne](https://www.geoportail.ch/fr/).